

Réformes et systèmes électoraux : l'expérience canadienne

Au cours de cette table ronde, des panélistes participant à une conférence du Groupe canadien d'étude des parlements sur l'histoire des réformes électorales au Canada ont abordé les raisons qui expliquent pourquoi le Canada a adopté son système actuel, le système uninominal majoritaire à un tour, les autres options ou expériences tentées dans certaines provinces canadiennes, puis ils ont commenté le changement perceptible quant au véritable moteur de la réforme électorale et pourquoi les attentes sur le processus de mise en œuvre de la réforme peuvent avoir changé.

Harold Jansen, Dennis Pilon et Laura Stephenson

RPC : Comment le Canada en est-il venu à adopter son système électoral actuel?

DP : Si nous remontons à l'époque de la Confédération, toutes les colonies utilisaient le scrutin majoritaire à un tour pour faire leurs choix électoraux, quoique certaines d'entre elles avaient des circonscriptions plurinominales (plus d'un député par circonscription). Nous savons que de la Confédération jusqu'aux alentours de 1966, il y avait quelques circonscriptions binominales. Donc, à l'échelle fédérale, nous avons principalement utilisé le scrutin uninominal majoritaire à un tour, et le scrutin majoritaire plurinominal à l'occasion. À l'échelle provinciale, surtout dans certaines grandes villes, il y a eu plus d'occurrences de scrutin majoritaire plurinominal dans des circonscriptions comptant de trois à cinq sièges.

RPC : Ces circonscriptions plurinominales étaient-elles communes dans d'autres pays qui se sont développés parallèlement au régime parlementaire de Westminster?

DP : Je ne peux pas me prononcer sur l'Australie et la Nouvelle-Zélande, mais aux États-Unis, il y avait des circonscriptions plurinominales d'un bout à l'autre du pays jusqu'à ce que le Congrès adopte une règle dans les années 1840 et, bien sûr, il y en avait aussi au Royaume-Uni. En fait, en 1867, la majorité des circonscriptions

au Royaume-Uni étaient plurinominales, et non uninominales. Cela crée beaucoup de confusion quand les gens disent que le système uninominal majoritaire à un tour fait partie de notre héritage britannique, alors qu'en fait, ce n'est pas le cas. On ne peut pas hériter de quelque chose qui ne faisait pas partie de la tradition. On utilisait ce système au début à l'échelle fédérale.

À l'échelle provinciale, on a fait quelques expérimentations. Tout d'abord avec le vote limité en Ontario pour les circonscriptions urbaines de Toronto. Cette ville comptait des circonscriptions plurinominales, mais comme le Parti libéral au pouvoir ne réussissait jamais à y remporter des sièges, il y a instauré le vote limité – un système semi-proportionnel. Ce système a été en place pendant trois élections, et les libéraux ont obtenu un certain succès pour remporter des sièges. Par contre, dès que ce système a semblé pouvoir donner la chance à un député travailliste de faire une percée et ainsi perturber la stabilité du système bipartite, les libéraux n'ont pas tardé à l'abolir.

La réforme électorale a fait l'objet de discussions au cours de cette période. Dans les années 1870, le mouvement Canada First a fait naître un certain intérêt à cet égard. Au tournant du siècle, les conservateurs du Québec ont eux aussi commencé à discuter de réforme électorale parce qu'ils ne parvenaient pas à faire élire beaucoup de candidats dans la province. Mais le désir de réforme n'a réellement pris son essor qu'aux alentours de la Première Guerre mondiale, lorsque des députés libéraux et progressistes ont commencé à discuter des différents types de systèmes électoraux. Ce genre de discussion se tenait aussi dans d'autres pays. C'était notamment le cas en Australie; en Nouvelle-Zélande, on avait déjà adopté un système majoritaire à deux tours pour ensuite s'en débarrasser, et bien sûr, il y a eu d'importantes discussions à ce sujet au Royaume-Uni et dans toute l'Europe à divers moments.

*Dennis Pilon est professeur agrégé au Département de science politique de l'Université York. En 2013, il a publié *Wrestling with Democracy: Voting Systems as Politics in the Twentieth Century West* (Presses de l'Université de Toronto). Harold Jansen est professeur agrégé de science politique à l'Université de Lethbridge. Il s'intéresse notamment à la représentation et aux systèmes électoraux, et plus particulièrement à l'emploi de modes de scrutins préférentiels au Canada (vote unique transférable [VUT] et vote préférentiel [VP]). Laura Stephenson est professeure agrégée à l'Université Western. Elle mène actuellement un projet de recherche international et pluriannuel visant à comprendre les liens entre les électeurs, les partis politiques et les systèmes électoraux.*

Durant cette période, certaines municipalités de l'Ouest canadien passent au scrutin à vote unique transférable. Toutefois, bon nombre d'entre elles n'ont pas tardé à s'en débarrasser parce que le dépouillement manuel est tout simplement trop difficile à faire. Les seules exceptions se produisent dans des municipalités où des classes politiques commencent à émerger, notamment en raison de la grève générale de Winnipeg ou de la montée du syndicat One Big Union dans l'Ouest canadien. Dans les municipalités où le conflit entre les classes est particulièrement intense, comme Winnipeg et Calgary, l'utilisation de différents systèmes électoraux semble perdurer un certain temps. Harold pourrait peut-être nous en dire plus à ce sujet.

RPC : Harold, quels types de systèmes étaient utilisés dans les provinces des Prairies à cette époque?

HJ : De 1910 à 1920, la réforme électorale suscite un vif intérêt. Le *Grain Growers' Guide*, un périodique à caractère politique extrêmement populaire, a publié de nombreux articles à ce sujet. Dans le contenu politique du *Grain Growers' Guide*, les articles ont tendance à porter sur l'aliénation de l'Ouest, mais on y discute aussi beaucoup de réforme institutionnelle. Ce guide a transmis aux agriculteurs une foule de renseignements très détaillés sur les réformes électorales, en expliquant « voici comment cela fonctionne, voici pourquoi cela est mieux ». Il y avait un énorme intérêt pour la réforme parmi les mouvements d'agriculteurs, mais aussi parmi les mouvements de travailleurs dont Dennis a parlé. Lorsque les agriculteurs sont devenus plus actifs sur le plan politique dans les Prairies, la réforme faisait partie de leurs demandes et elle est devenue profondément ancrée dans ce mouvement populiste des Prairies que nous avons vu en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba et même un peu en Ontario.

Au Manitoba, nous sommes alors en présence du radicalisme ouvrier à Winnipeg et du populisme agricole dans les régions rurales. Le gouvernement libéral de la province décide d'instaurer le scrutin à vote unique transférable, mais de le limiter à Winnipeg. Cette tactique est un mélange de tentatives visant à calmer les esprits de ceux qui souhaitent un tel système, mais aussi d'une bonne dose d'intérêts partisans, car elle permet de faire obstacle au Parti travailliste. C'est toujours d'un mélange de principe et d'intérêts partisans. Par cette réforme, les libéraux ont tenté de contrecarrer la montée du Parti travailliste, mais ce sont les progressistes qui ont remporté l'élection de 1922. Ils ont changé le système électoral encore une fois, mais au lieu d'instaurer un système de représentation proportionnelle ou le vote unique transférable dans les régions rurales, ils ont opté pour le vote préférentiel. Ils se sont retrouvés à dominer dans les régions rurales parce que c'est un système



Harold Jansen

majoritaire et qu'une bonne partie des voix accordées à leurs opposants dans les villes ont été morcelées parce que ce système est proportionnel. Il s'agit en quelque sorte d'un compromis, et il y avait lieu de se préoccuper de la création de vastes circonscriptions plurinominales dans les années 1920, à une époque où les déplacements et les communications étaient plus difficiles. Il est toutefois difficile de ne pas voir dans ce changement une bonne dose d'intérêts partisans.

En Alberta, les United Farmers finissent par remporter l'élection 1921. Au cours de leur premier mandat, ils reproduisent ce qui s'est passé au Manitoba. Ils mettent en place le VUT à Edmonton et à Calgary, et brièvement à Lethbridge, et le vote préférentiel dans les régions rurales. Encore là, les candidats des United Farmers réussissent bien dans les régions rurales, où ils remportent les sièges, et les voix accordées à leurs opposants dans les villes, qui sont pour la plupart des libéraux et des conservateurs, mais aussi quelques candidats de partis du type travailliste, sont morcelées. Fait intéressant, rien ne se produit en Saskatchewan, où il n'y a aucun changement. Dans cette province, les libéraux sont parvenus à empêcher que les United Farmers deviennent une force politique organisée, mais ces derniers sont tellement dominants que ce n'est pas vraiment nécessaire pour eux.

RPC : Laura pourrait-elle prendre le relais et nous donner des exemples plus contemporains de débats de ce genre?



Dennis Pilon

LS : Je peux vous expliquer pourquoi nous avons toujours un système uninominal majoritaire à un tour et pourquoi ce système n'a pas été changé dans toutes les provinces.

Plusieurs provinces ont exploré différents systèmes à divers degrés au fil des ans. Plus récemment, certaines provinces des Maritimes, le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique ont tenu des débats sur le passage à un autre système électoral. Dans chaque cas, les gouvernements ont fait la promotion d'une réforme et ont entrepris des discussions et des consultations de différentes manières. Il y a eu deux assemblées de citoyens, l'une en Colombie-Britannique et l'autre en Ontario, qui représentent, à mon avis, les consultations les plus vastes du genre sur ce que l'on veut faire de notre système électoral. Dans ces deux cas, un référendum représentait la dernière étape du processus de réforme, et dans les deux cas, la proposition de réforme a été rejetée, il y a donc lieu d'en prendre bonne note.

D'autres provinces ont entamé le processus en mettant sur pied des commissions dotées de divers moyens pour consulter la population et recueillir ses points de vue. Dans certains cas, je pense au Nouveau-Brunswick et au Québec, ces commissions ont commencé à se pencher sur les options qui pourraient être raisonnables, puis il y a eu un changement de gouvernement ou celui-ci a changé d'avis, et les travaux des commissions ne sont pas allés plus loin. L'Île-du-Prince-Édouard a tenu un référendum sur une proposition de réforme électoral

qui avait été élaborée par un comité de l'Assemblée ayant évalué les options, et cette proposition a elle aussi été rejetée. Par contre, le gouvernement relance le processus et tiendra un plébiscite sur diverses propositions de réforme cet automne.

Ce que nous constatons, c'est qu'il y a beaucoup de discussions et d'options de réforme électoral, et que parfois une réforme est souhaitée pour des motifs plus pressants que d'autres. Dans certains cas, la volonté de réforme provient d'une « élection gagnée par le mauvais parti », où le parti qui remporte le plus de sièges n'est pas celui qui a remporté le plus de votes. Dans l'est, et certainement à l'Île-du-Prince-Édouard, la pression vient de la volonté d'avoir une opposition efficace. Si un parti rafle pratiquement tous les sièges d'une Assemblée législative, de toute évidence, le principe d'avoir une opposition solide en place pour demander des comptes au gouvernement ne peut être respecté.

Il n'en demeure pas moins que, dans tous ces cas, le système électoral n'a pas été changé – soit parce que le gouvernement ne l'a pas voulu, soit parce que la population ne s'est pas prononcée en faveur d'un changement dans une proportion suffisante.

RPC : À quelle fréquence les propositions de réforme électoral sont-elles motivées par principe (par exemple, un consensus sur la nécessité d'examiner le remplacement du système après une élection gagnée par le mauvais parti) par rapport à des intérêts partisans (un nouveau système aiderait un parti à remporter une élection ou à consolider sa place au pouvoir)? Peut-on dégager des tendances?

DP : Je pense qu'elles sont toujours motivées par un certain degré d'intérêts partisans. Même si l'on remonte aux mouvements populistes du début du siècle qui ont discuté de réforme électoral – ce sont probablement les plus importantes discussions tenues sur le sujet – la réforme n'était qu'un thème parmi d'autres. La population n'a jamais été aux commandes de nos institutions; celles-ci ont toujours été conçues et contrôlées par l'élite. Les enjeux comme la réforme électoral ont tendance à se retrouver à l'avant-plan lorsque les élites sont confrontées à un problème ou à une crise terrible.

Il y a quelques épisodes à l'échelle fédérale dont nous n'avons pas discuté. Lors de l'élection de 1921, trois des cinq partis élus étaient favorables au remplacement du système électoral, du moins en théorie, mais ils ont changé d'idée une fois élus. Aucune entente n'a été conclue entre eux. Mais durant la campagne précédant cette élection, la réforme électoral est devenue une véritable bouée de sauvetage pour les partis qui ne

savaient pas ce que leur réservait l'avenir. Au sortir de la Première Guerre mondiale, les libéraux avaient vu leurs troupes divisées en deux, certains députés s'étant joints au gouvernement d'union. Deux de leurs principaux groupes d'alliés, à savoir les Union Farmers et les travaillistes, connaissaient des défections au sein de leur propre parti. Les libéraux se sont donc rabattus sur la réforme électorale, tout comme les élites le font dans les pays occidentaux lorsqu'elles sont en désespoir de cause, soit pour empêcher un autre parti d'accéder au pouvoir (habituellement un parti de gauche), soit pour empêcher leur propre anéantissement.

Mackenzie King a de nouveau promis une réforme électorale avant l'élection de 1935, alors que le système de partis se morcelait encore une fois en divers groupes. Mais bien sûr, une fois qu'il a été de retour au pouvoir en toute sécurité, la réforme a été renvoyée à un comité puis reléguée aux oubliettes.

En Colombie-Britannique, le vote préférentiel a été adopté au début des années 1950. Là encore, ce changement a été apporté par les libéraux et les conservateurs qui ont formé une coalition afin d'empêcher la Fédération du Commonwealth coopératif de remporter l'élection selon le système en place, lequel semblait leur permettre de remporter une majorité.

Si nous cherchons à dégager des tendances dans le passé jusqu'à maintenant, je crois qu'on peut dire que ce sont les intérêts partisans qui motivent les réformes électorales, et non le principe. Nos systèmes électoraux ne donnent pas voix au chapitre à la population – ils sont forgés par ceux qui veulent accéder au pouvoir ou le conserver.

LS : Je voudrais simplement ajouter que la place occupée par la partisanerie semble avoir quelque peu changé dans les épisodes de réforme plus récents, où la volonté de réforme semble émaner de pressions publiques. Nous avons bien sûr vu des partis prêts à entreprendre une réforme électorale et d'autres non, ce qui fait une différence lorsqu'il est question de faire avancer le processus de réforme. Par contre, lorsqu'on regarde ce qui s'est passé en Colombie-Britannique par exemple, ou en Ontario dans une certaine mesure, le processus de réforme a commencé parce qu'il y avait une certaine pression populaire à laquelle les partis ont répondu.

Ce qui est particulièrement intéressant à propos des systèmes étudiés par le comité fédéral sur la réforme électorale, c'est que même si l'on sait comment certains systèmes pourraient influencer sur l'avenir des partis politiques actuels, aucun système en particulier n'est préconisé. Le processus est beaucoup plus ouvert.



Laura Stephenson

Dans les cas plus récents, ce sont les citoyens qui ont réclamé un changement, que ce soit en raison d'une élection gagnée par le mauvais parti ou simplement en réaction à un déficit démocratique général. Les politiciens tirent parti de cette volonté de changement et l'intègrent dans leurs promesses électorales. Bien sûr, s'il y a un changement de gouvernement en cours de route, la réforme peut être mise de côté par le nouveau gouvernement si celui-ci ne la considère pas comme une priorité. Mais lorsqu'on examine ce qui se passe actuellement à l'Île-du-Prince-Édouard, on constate qu'il semble y avoir une ouverture pour tout système ou changement qui réglerait les problèmes du système actuel.

HJ : Ce que je trouve intéressant dans le cas actuel, c'est qu'à l'échelle fédérale, nous n'avons pas connu le genre de scénarios qui se sont produits à l'Île-du-Prince-Édouard, comme l'absence d'une opposition, ou comme une élection gagnée par le mauvais parti en Colombie-Britannique qui a mené au débat sur la réforme dans cette province. Nous n'avons pas vraiment eu ce genre de problèmes à l'échelle fédérale. Il y a toujours eu des groupes qui militent pour une réforme électorale, mais s'il y a eu une poussée spectaculaire en ce sens à laquelle les politiciens actuels répondent, elle m'a échappé.

DP : Comme Laura, je conviens qu'il y a un certain degré de pressions publiques pour la réforme, mais j'ajouterais que lorsqu'on examine quels partis se sont saisis de la question et les systèmes électoraux qu'ils préconisent,

on constate que les intérêts partisans entrent en ligne de compte. D'autant plus qu'il s'agit d'une politique qu'ils peuvent à tout le moins ajouter à leur liste générale de réformes. Les partis n'aiment pas faire de grandes promesses à propos de l'argent, mais ils peuvent en faire à propos des « réformes ». Ça sonne bien, c'est vendeur et on ne sait pas trop ce que ça veut dire.

Et si jamais les partis finissent par s'engager dans le processus de discussion sur la réforme électorale, et qu'après coup ils ne souhaitent plus apporter une réforme ou ils n'aiment pas la tournure des événements, ils peuvent toujours mettre en place des moyens pour s'assurer que la réforme échoue, que ce soit en imposant des règles pour une super majorité ou en coupant les vivres au processus de réforme.

RPC : Au Canada, lorsque des gouvernements entreprennent un processus de réforme électorale, dans quelle mesure examinent-ils les expériences antérieures au pays? Examinent-ils plus souvent ce qui s'est passé à l'étranger?

HJ : En règle générale au Canada, nous sommes assez lamentables pour ce qui est d'étudier nos provinces et nos gouvernements provinciaux. On constate un véritable parti pris pour l'étude du gouvernement fédéral. C'est malheureux, parce que les provinces ont été d'excellents laboratoires en menant des expériences, mais une fois ces expériences terminées, on ne s'y intéresse pas vraiment. Ainsi, les détracteurs de la représentation proportionnelle, par exemple, se tournent vers des pays qui ont éprouvé des problèmes avec ce modèle, comme l'Italie ou Israël. Nous avons tendance à examiner de façon comparative ce qui s'est fait ailleurs plutôt que ce qui s'est fait dans notre propre pays.

J'ai eu la chance de comparaître devant le comité chargé d'étudier la réforme électorale afin de parler de certaines de ces expériences provinciales, et les membres du comité s'y intéressaient. Par contre, je pense que le comité s'intéressait beaucoup plus au processus de sélection d'un système plutôt qu'à l'un ou l'autre des systèmes en particulier. J'ai l'impression que la discussion visait principalement à déterminer si nous devrions tenir un référendum ou non, comment nous pourrions obtenir l'adhésion des citoyens ou non. Le comité s'est montré très intéressé par la façon de tenir des référendums et l'expérience tirée des assemblées de citoyens à l'échelle provinciale. L'attention portait principalement sur le processus.

DP : Lorsque j'ai rencontré les fondateurs de Représentation équitable au Canada en 2000, ils ignoraient tout des différents types de systèmes électoraux déjà employés au Canada. Je leur ai donc donné quelques

renseignements généraux, j'ai expliqué le fonctionnement des processus de réforme, puis comment les expériences ont pris fin au bout du compte et pourquoi. À l'époque, leur stratégie s'articulait autour de la tenue d'un référendum. Ils croyaient qu'il suffisait de soumettre la question aux Canadiens. Selon eux, leurs arguments étaient tellement clairs et la réforme, de loin préférable au statu quo, que les Canadiens ne pourraient pas faire autrement que de se rallier à la cause. Ils ont vraiment sous-estimé les dimensions politiques du processus. D'une certaine manière, ils faisaient preuve d'une candide naïveté en ce sens qu'ils croyaient que le débat ne porterait que sur des arguments fondés sur les faits, que chacune des parties présenterait ses points de vue, que les citoyens pourraient évaluer les options et faire un choix. Ils ont été pris au dépourvu par l'ampleur de l'animosité des batailles politiques et le genre de désinformation véhiculée tant par les opposants politiques que par les médias. Ce fut en effet extrêmement difficile d'obtenir un traitement équitable et impartial de la question par les médias. Il faut dire que, pour des raisons qui ne sont pas parfaitement claires, les médias eux-mêmes ont été des acteurs déterminants dans le maintien en place de notre système actuel. Il est intéressant de voir à quel point des groupes militants comme Représentation équitable au Canada ont changé d'idée quant au processus à mettre en place.

LS : Je pense que les processus de réforme entrepris dans les provinces ne semblent pas vraiment avoir éclairé le débat actuellement en cours au fédéral, mais que les provinces, elles, s'en sont inspiré. À mon avis, il est clair que l'Ontario s'est inspiré de ce qui s'est passé en Colombie-Britannique avant de lancer ses propres assemblées de citoyens.

DP : Je pense que les parlementaires actuels s'intéressent vivement aux processus fondés sur les faits. Lorsqu'on songe aux assemblées provinciales de citoyens, elles adoptaient au départ une approche fondée sur les faits et elles ont produit d'excellents résultats. Mais lorsque la réforme électorale devient une question politique, et partisane, les électeurs ont alors tendance à adopter les points de vue du parti qu'ils appuient. Si une proposition de réforme convient à leur parti, alors elle leur conviendra probablement aussi. Si leur parti est contrarié par une proposition de réforme, alors ils affirmeront qu'ils veulent plus de réponses.

RPC : Y a-t-il un sujet que nous n'avons pas encore abordé dans cette discussion que vous souhaiteriez soulever?

DP : De nombreux politicologues ont traité la réforme électorale comme s'il s'agissait d'un buffet : tous les systèmes s'équivalent en général, alors vous n'avez qu'à

choisir celui que vous préférez. Mais lorsqu'on l'examine sous un angle historique et comparatif, on constate que la réforme électorale fait partie du processus de démocratisation. Dans les pays occidentaux industrialisés, au départ, seules quelques personnes pouvaient voter selon les systèmes électoraux en place. Puis, au fil des diverses luttes politiques, les élites ont été forcées d'ouvrir le système pour inclure d'autres électeurs. Les choix des institutions reflètent aussi souvent les intérêts des personnes qui font des compromis. Il y a des compromis entre ceux qui appellent de leurs vœux la démocratie et ceux qui s'y opposent. Par conséquent, certaines institutions deviennent beaucoup moins démocratiques, ce qui a certainement été le cas au Canada. Dans d'autres pays, les élites ont été confrontées à des menaces beaucoup plus sérieuses, ce qui les a forcées à céder beaucoup plus de pouvoir au profit de la démocratie. Les systèmes de représentation proportionnelle créés par ces pays sont donc nettement plus démocratiques, plus représentatifs, et entraînent des politiques plus inclusives.

Au Canada, le processus de démocratisation a émergé de manière beaucoup plus timide. Comme les élites n'ont pas été aussi menacées, elles n'ont pas eu besoin de céder autant de pouvoir. Lorsque nous examinons les arguments présentés de nos jours en faveur du maintien du système actuel, ils ne sont pas démocratiques. Souvent, les politologues examinent les systèmes a posteriori pour trouver des explications au maintien en place de certains d'entre eux. Mais en réalité, quand il s'agit de comprendre pourquoi les politiciens décident de garder certains systèmes en place, leurs motifs ont pratiquement toujours trait au pouvoir. Ils visent le maintien en place d'un système quelconque selon lequel certains groupes auront le pouvoir et d'autres pas.

On peut à juste titre affirmer qu'aucun système électoral n'est parfait, puisque rien ne l'est, mais je maintiens que certains systèmes sont nettement plus imparfaits que d'autres, et que le nôtre est le pire d'un point de vue démocratique. Nous savons que les électeurs votent pour un parti et que notre système actuel donne de piètres résultats pour représenter ce choix. Je n'ai encore jamais vu de raison valable d'accepter les distorsions aberrantes produites par notre système au chapitre de l'égalité des électeurs, en particulier par la façon dont il punit les électeurs qui sont dispersés par rapport à ceux qui ne le sont pas. Nous voyons plutôt des gens vanter les vertus du « laisser les électeurs décider », alors que nous savons très bien que bon nombre d'entre eux ne connaîtront pas les processus ou seront mal informés. Mais qu'en est-il du principe d'ordre supérieur dans une démocratie selon lequel le plus grand nombre d'électeurs possible doit obtenir la représentation voulue? En donnant notre aval à la tenue d'un référendum sur la question ou encore à l'idée selon laquelle le choix d'un système électoral

revient à choisir entre des préférences tout aussi valables, sommes-nous en train de dire qu'une majorité peut voter pour diminuer les droits de vote des autres? Cela ne semble pas très démocratique.

HJ : Pour ma part, ce que j'ai trouvé intéressant, c'est l'importance accordée au processus de réforme. Les systèmes électoraux occupent une place spéciale dans nos institutions, et les partis sont des acteurs importants de ce processus. Par conséquent, on peut dire que certains processus comme les assemblées de citoyens écartent de la discussion un important groupe de participants. Je crois qu'il faut se rappeler que les citoyens sont également des électeurs, et que de ce fait, ils sont aussi des acteurs de leur système électoral. Ce qui me frappe à propos de ce qui est fait en ce moment par rapport à ce qui pourrait l'avoir été il y a un siècle dans les Prairies, ce sont les demandes ou les attentes quant à la participation du public au processus de réforme. Elles sont beaucoup plus élevées! Même si l'on remonte aux réformes qui se sont produites en Alberta et au Manitoba, elles sont le fruit de mouvements populistes, mais jamais on a envisagé sérieusement de mettre en place ces réformes par voie référendaire. Les assemblées législatives les ont mises en place en agissant de leur propre chef par l'adoption de lois imposées au public, et on n'en faisait pas tout un plat. Il va sans dire que les attentes ont changé. Mais d'un autre côté, je ne suis pas certain que les citoyens souhaitent particulièrement apprendre tous les tenants et les aboutissants de chaque système pour voter de façon éclairée. Voilà le cœur du problème. Comment faire pour obtenir l'adhésion des citoyens, ce qui est important dans une certaine mesure, tout en gardant à l'esprit que bon nombre d'entre eux n'ont ni le temps ni l'envie de prendre réellement part au processus. Il y a eu des changements intéressants à propos de notre conception de la participation citoyenne, mais aussi chez les citoyens à propos de leur participation aux discussions institutionnelles.

LS : Je suis d'accord avec Harold. Les rôles joués par les citoyens et les partis ont considérablement changé. Les citoyens ont davantage voix au chapitre, et ils font aussi des choix. Ce changement fait en sorte que les partis se disent « nous savons ce qui est bon pour nous, et nous ferons campagne en ce sens, mais pour ce qui est de choisir ce qu'il y a de mieux pour le Canada, nous allons laisser les citoyens en décider ». J'estime que ce raisonnement reflète tout simplement ce que nous savons sur les systèmes électoraux : aucun système n'est parfait, chacun présente des avantages et des inconvénients et, quel que soit le système, il y a de bonnes raisons de l'aimer ou pas. Compte tenu de la complexité de cette question, il est étonnant de voir que, dans une large mesure, les politiciens disent aux électeurs « nous allons mettre les choses entre vos mains ».